

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20231004-D20230410001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation

28/09/2023

Date d'affichage

23/10/2023

Objet de la Délibération

AIRE DE JEUX
Attribution du marché de travaux

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de réalisation d'un espace de loisirs multi-activités.

L'annonce légale a été envoyée le 25/07/2023 pour parution dans le journal papier de LA VOIX DE L'AIN le 28/07/2023.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 28/07/2023 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

La date limite de remise des offres était le 08/09/2023 à 12 H.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation soit : 60% du prix des prestations et 40% de la valeur technique.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'entreprise INFRATECH, le maître d'œuvre de cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE d'attribuer le marché au groupement d'entreprises SOCATRA/BUGEY ESPACES VERTS pour un montant de 294 706,60 € HT pour la tranche ferme et optionnelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget en dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20231004-D20230410004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
28/09/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Objet de la Délibération

**Demande de subvention
PET pour la création d'un
parking**

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Afin de mettre en œuvre les travaux de création d'un parking, la commune sollicite Grand Bourg Agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du PET (plan d'équipement territorial).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Travaux H.T.	Subventions demandées	Taux
Création d'un parking	37 156.00 €		
Fonds propres		7 431.20 €	20 %
Etat – DETR		22 293.60 €	60 %
Fond de concours GBA PET		7 431.20 €	20 %
Sous-Total subventions publique		29 724.80 €	80 %
		37 156.00 €	100,00 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement global et ses modalités de financement
- AUTORISE le maire à déposer la demande de fonds de concours à Grand Bourg Agglomération dans le cadre du Plan d'équipement Territorial,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20231004-D20230410002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
28/09/2023

Date d'affichage
23/10/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

SECRETARE DE SEANCE : Rachel VITTE

Objet de la Délibération
**Demande de subvention pour
La tranche optionnelle de
L'espace extérieurs du centre
De loisirs (aire de jeux)**

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée, qu'une demande de subvention a été faite le 2 février 2023 auprès de la Préfecture de l'Ain dans le cadre de la DETR concernant l'opération espaces extérieurs du centre de loisirs (aire de jeux).

La subvention accordée est de 58 650 € pour un montant de travaux HT de 226 975 € hors tranche optionnelle.

Suite à ce projet, il est souhaitable d'équiper la commune d'un terrain multisports et d'équipements de training.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande de subvention pour la tranche optionnelle, auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande est le suivant :



Sources	Travaux H.T.	Montant des subventions demandées	taux
TRANCHE OPTIONNELLE Terrain multisports et aire de fitness	80 423.00 €		
Fonds propres		56 296.10 €	70 %
PREFECTURE DETR		24 126.90 €	30 %
TOTAL HT		80 423.00 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la tranche optionnelle concernant le terrain multisports et équipement de training

APPROUVE la demande de subvention à la Préfecture de l'Ain dans le cadre de la DETR,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20231004-D20230410003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
28/09/2023

Date d'affichage
23/10/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

Objet de la Délibération
Demande de subvention PET pour l'aire de jeux

LA SEANCE OUVERTE,

Afin de mettre en œuvre les travaux du réaménagement d'une aire de jeux et les espaces extérieurs, la commune sollicite Grand Bourg Agglomération pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du PET (plan d'équipement territorial).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Travaux H.T.	Montant des subventions accordées	Taux
Réaménagement des espaces du centre de loisirs	294 706.60 €		
Fonds propres		87 727.80 €	29.77%
Etat – DETR		58 650.00 €	19.90 %
Union Européenne LEADER		20 851.00 €	7.08 %
Conseil départemental		39 750.00 €	13.49 %
Fond de concours GBA PET		87 727.80 € €	29.77 %
Sous-Total subventions publique		206 978.80.00 €	70.23 %
		294 706.60 €	100,00 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement global et ses modalités de financement
- AUTORISE le maire à déposer la demande de fonds de concours à Grand Bourg Agglomération dans le cadre du Plan d'équipement Territorial,
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210102117-20231004-D20230410005-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
28/09/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Objet de la Délibération
Ouverture d'une ligne De trésorerie

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'afin de faire face à l'augmentation du marché « aire de jeux » des espaces extérieurs du centre de loisirs, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie. Cela permettrait d'éviter de fragiliser les comptes de la commune en attendant le versement des subventions demandées et accordées.

Dans ce contexte, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes propose de mettre à disposition de la commune une ligne de trésorerie interactive de 150 000 € sur 12 mois avec les caractéristiques suivantes : (présentation en annexe)

- Montant : 150 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt (base de calcul : exact/360) €STR₁ + marge de 0.90 %
- Process de traitement automatique : tirage crédit d'office, remboursement débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 0,40 % du nominal prélevés une seule fois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes,

ACCEPTE les caractéristiques de la ligne de trésorerie interactive de 150 000 €

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210102117-20231004-D20230410006-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
28/09/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Objet de la Délibération
VENTE BUREAU 10 place de la mairie

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de vendre le bureau et le local des archives au 10 place de la mairie, afin de pouvoir réaliser le projet de restructuration du bâtiment mairie école.

Une demande a été faite au service des domaines en date du 17 janvier 2023 afin de pouvoir évaluer la valeur vénale de ce local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la vente du bureau et local des archives au 10 place de la mairie,

FIXE le prix de vente à 85 000 € (quatre-vingt-cinq mille euros)

CHARGE le Maire de signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20231004-D20230410007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
28/09/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Objet de la Délibération
Vente terrain et garage A 708 P1

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a acquis une parcelle de terrain cadastrée A 708, « Le Village, La Ruelle » par délibération du 2 juin 2022.

Une petite partie de cette parcelle est destinée à permettre une liaison douce d'accès au village.

Il est donc nécessaire de vendre le reste de cette parcelle nommée A708 P1 de 298 m² et édifiée d'un garage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la vente de la parcelle A708 P1 de 298 m² édifiée d'un garage,

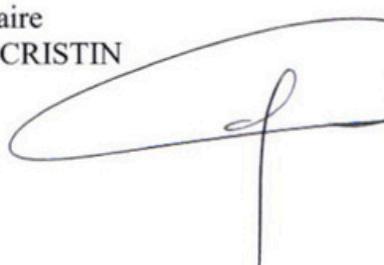
FIXE le prix de 29 000 € (vingt-neuf mille euros) minimum

CHARGE le maire de signer tout document s'y afférant.

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN




DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20231004-D20230410008-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
28/09/2023

Date d'affichage
23/10/2023

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

Objet de la Délibération
DM2 – vente immobilier

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée, que suite à la délibération prise par le conseil municipal en date du 4 octobre 2023 concernant l'accord de la vente du local situé 10 place de la Mairie, il est nécessaire d'inscrire cette somme au budget 2023.

Le Maire propose donc les écritures suivantes en section d'investissement :

- RECETTES – chapitre 21 85 000 €
- DEPENSES - chapitre 21 85 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du Maire ci-dessus

CHARGE le Maire de faire procéder aux écritures ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de LENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20231004-D20230410009-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2023

Séance du 4 OCTOBRE 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois d'octobre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
28/09/2023

Date d'affichage
23/10/2023

Objet de la Délibération
DM2 – vente immobilier

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Georges PICOT, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID,

EXCUSES : Frédérique LECLERE (pouvoir à Yves CRISTIN),

ABSENTS : Antoine SCHERMESSER SCHOFF

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachel VITTE

LA SEANCE OUVERTE,

ANNULE ET REMPLACE la délibération du 4 octobre 2023 n° D20230410008

Le Maire informe l'assemblée, que suite à la délibération prise par le conseil municipal en date du 4 octobre 2023 concernant l'accord de la vente du local situé 10 place de la Mairie, il est nécessaire d'inscrire cette somme au budget 2023.

Le Maire propose donc les écritures suivantes en section d'investissement :

- RECETTES – chapitre 21 – compte 2111 85 000 €
- DEPENSES - chapitre 21 - compte 212 85 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la proposition du Maire ci-dessus

CHARGE le Maire de faire procéder aux écritures ci-dessus

Ainsi fait et délibéré le 4 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

